



Être élu.e secrétaire national.e d'un secteur du CSN

Les élu-es suivent plus spécifiquement des dossiers transversaux majeurs et assurent un contact étroit avec l'ensemble des adhérent-es de notre organisation. Ils représentent et défendent les mandats de notre organisation dans le périmètre du secteur qu'ils-elles co-animent. Ils-elles participent en tant que membres de droit à toutes les instances locale, régionale et nationale de notre organisation.

COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE : Les Co-Secrétaires sont chargé-es du suivi des questions touchant à l'action sociale, aux prestations sociales du Ministère de l'Agriculture, à travers le CT ministériel spécialisé « action sociale » ou les activités de l'ASMA, le tout en lien avec notre fédération, la FSU pour ce qui touche en particulier à l'action sociale interministérielle (CIAS, SRIAS). Ce secteur travaille à la fois pour que le ministère développe une politique sociale collective ou individuelle afin d'améliorer les conditions de vie professionnelle des agent-es de l'État et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, des vacances, des loisirs, de la petite enfance, du sport, de la culture, de la solidarité.

COORDINATION DE L'HYGIÈNE, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL : Les Co-Secrétaires sont chargé-es du suivi des questions touchant à la Santé et à la sécurité au Travail - règles de sécurité, conditions de travail, souffrance au travail, prévention, CHSCT / CoHS... Le travail fédéral, avec les autres syndicats de la FSU et d'autres ministères impliqués, permet d'avoir des retours d'expérience très précieux pour faire évoluer positivement notre travail syndical.

COORDINATION DES C A P, AFFAIRES INDIVIDUELLES, RELATIONS AVEC L'AVOCAT : Les Co-Secrétaires sont chargé-es du suivi des questions touchant à la fois au suivi des affaires individuelles concernant des agent-es ayant saisi notre organisation syndicale pour être accompagné-es, aux relations avec nos différents cabinets d'avocats (spécialisés en droit administratif et en droit du travail), en tant que de besoin, sur mandat du bureau national, à un appui à nos commissaires paritaires, dans le sens d'une harmonisation des pratiques, dans les CAP et CCP (mutation, avancement et promotion, congé formation, disciplinaire...).

APPRENTISSAGE ET FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE : Les Co-Secrétaires sont chargé-es du suivi des questions touchant aux CFA et CFPPA, à la politique de l'apprentissage et de la formation permanente (financements, appel d'offre, statuts des centres, UFA, commission du

protocole, pédagogie de l'alternance...), aux aspects corporatifs (contrats, mise en œuvre réglementaire du protocole de gestion...) traités en lien avec nos Co-Secrétaires de catégorie ACB (agent-es sur budget). Ils-elles continuent de revendiquer la création de postes de titulaires dans les centres ainsi qu'un service public national de la formation professionnelle et continue estimant que les agent-es exercent des missions de service public.

PRATIQUES PEDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES, RECHERCHE, FORMATION DES MAÎTRES :

Les Co-secrétaires sont chargé-es du suivi des questions touchant tant aux pratiques pédagogiques qu'à la formation des enseignant-es et CPE. Ils-elles assurent une veille en matière de recherche en sciences de l'éducation (pédagogie, didactique), un suivi des réformes des programmes (en lien avec les groupes de travail ad hoc du CNEA). Ils-elles portent les mandats de notre organisation concernant la formation initiale et continue de tous les personnels (participation à la section spécialisée du CT ministériel consacré à la formation continue).

COORDINATION DE LA COMMUNICATION : Les Co-Secrétaires sont chargé-es du suivi des questions touchant à la politique de communication de notre organisation syndicale. Si les pratiques d'information ont beaucoup évolué, l'apparente facilité de diffusion pourrait laisser penser que cela va de soi, mais il n'en est rien. En réalité, ce secteur doit situer son activité tant au service des utilisateurs-trices, syndiqué-e-s ou non, que des actions menées et analyses portées par le SNETAP-FSU.

EMPLOIS PRÉCAIRES : Les Co-Secrétaires sont chargé-es du suivi des questions touchant à la précarité dans ses différentes dimensions - abus de CDD, politique contractuelle (de droit public comme de droit privé), déprécarisation, droit à la formation,... le tout en lien avec nos Co-Secrétaires catégoriel-les ACN (agent-es contractuel-les nationaux-ales et les CCP N) comme ACB (agent-es contractuel-les sur budget et les CCPR) et le-la Secrétaire Général-e adjoint-e aux questions corporatives.

SYNDICALISME ET FORMATION SYNDICALE : Les Co-Secrétaires sont chargé-es du suivi des questions touchant plus particulièrement aux enjeux propres à la formation syndicale. Ce secteur a pour ambition de fournir aux militant-e-s les outils qui leur permettront de prendre toute leur place dans la vie syndicale de leur établissement, mais aussi dans les instances départementales, régionales, nationales du SNETAP-FSU, de même qu'au sein de la FSU. Pour ce faire, des stages, de durées variables, sont organisés à la demande des sections, essentiellement régionales. Ils sont un temps enrichissant de partage, de mise en commun de l'expérience militante, dans un but de plus grande efficacité, dans le cadre de la mise en œuvre de nos mandats nationaux.

VIE FÉDÉRALE : Les Co-Secrétaires sont chargé-es du suivi des questions touchant à notre vie fédérale sachant que le SNETAP est l'un des membres fondateurs de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), seconde organisation de la Fonction Publique d'État et première organisation dans l'Éducation, née en 1993. Ce secteur a pour vocation de mieux faire connaître l'organisation, les positions et les mandats de la FSU, notre fédération, à tous les adhérent-e-s mais aussi de veiller au respect des mandats propres au SNETAP par la Fédération. Ce sont les apports de chaque syndicat national qui font la richesse de la fédération, c'est pourquoi le secteur cherche à impliquer davantage les militant-e-s du SNETAP dans la vie fédérale départementale, régionale et nationale.